L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 28 JUILLET.

FEUILLETON.

LE RÊVE.

XII

—C'est ici que demeure le baron? demandai-je, et en même temps, d'un regard rapide, je parcours la cour étroite et profonde.

Tout est là, les planches et les poutres que j'ai vues en rêve.

—Non, me répondit la servante; le baron ne demeure pas ici.

—Comment, non? impossible.....

—Il n'est plus ici maintenant; il est parti hier.

—Pour quel pays?

—Pour l'Amérique.

—L'Amérique....répétai-je involontairement.—Mais il reviendra?

La servante me jeta un regard méfiant.

—Pour cela, nous ne pouvons rien en savoir; peut-être ne reviendra-t-il pas du tout.

—A-t-il demeuré longtemps ici?

—Pas longtemps; une semaine.

—Et quel est le nom de famille du baron?

La servante ouvrit de grands yeux.

—Vous ne connaissez pas le nom de famille de ce monsieur? Holà, Pierre, cria-t-elle, en voyant que j'allais entrer, arrive donc! Voilà un étranger qui fait toutes sortes de questions.

Un homme grossièrement bâti, à figure et à tournure d'ouvrier, sortit de la maison. "Qu'est-ce?" demanda-t-il d'une voix enrouée; et m'ayant écouté jusqu'au bout d'un air réfractaire, il confirma tout ce que m'avait dit la servante. "Qui donc demeure ici? demandai-je.—Notre patron.—Qui est-il?—Un menuisier. Dans cette rue, il n'y a que des menuisiers.—Peut-on le voir?—Non; il dort à cette heure.—Peut-on entrer dans la maison?—Non; allez-vous en.—Mais plus tard, pourrai-je voir votre patron?—Certainement vous pourrez le voir, c'est un commerçant. Mais à présent, allez-vous en. Peut-on savoir à quelle heure je pourrai le voir?—Et le nègre? demandai-je tout à coup. L'homme regarda avec étonnement, moi d'abord, puis la servante. "Quel diable de nègre! murmura-t-il entre ses dents. Allons, monsieur, filez; vous reviendrez plus tard, et vous parlerez au patron." Je sortis dans la rue; la porte se referma sur moi, brusquement et d'un seul coup.

Je pris bien note de la maison, de la rue et m'en allai, mais non pas chez nous. Je ressentais comme une sorte de désenchantement. Tout ce qui m'était arrivé jusqu'à présent avait été si étrange, et voilà que ça se terminait d'une façon si bête! J'aurais juré que, si j'étais entré dans la maison, j'aurais retrouvé la chambre-tonne, et au beau milieu d'elle, mon père le baron, en robe de chambre et la pipe à la bouche, tel que je l'avais vu tant de fois en rêve. Au lieu de cela, le maître de la maison est un menuisier; on peut le voir aussi souvent qu'on veut; on peut même lui commander des meubles.

Et mon père qui est parti pour l'Amérique! Que me reste-t-il à faire maintenant? Faut-il tout raconter à ma mère, ou bien enterrer pour jamais jusqu'au souvenir de cette rencontre? Non, non; décidément je ne puis me réconcilier avec un dénouement si plat et si vulgaire. Je ne verrai pas retourner à la maison. Et je m'en allai sans savoir où, mais hors de la ville.

XIII

Je marchais, tête basse, sans pensée, presque sans impressions, tout replié en moi-même. Un bruit, à intervalles régulières, sourd et grondeur, me fit sortir de ma rêverie. Je levai la tête. C'était la mer; elle était là à quelque cinq cents pas. Je m'aperçus que je marchais sur le sable de la dune. Toute mise en branle encore après l'orage de la nuit, la mer montonnait jusqu'à l'horizon. Les crêtes retroussées des longues vagues venaient tour à tour se briser sur le rivage aplati. Je m'approchai et me mis à suivre la longue trace que le flux et le reflux dessinent sur le sable rayé, tout parsemé de débris de grandes plantes marines, de coquilles et de ces minces rubans d'algues semblables à des serpents. Des mouettes aux ailes pointues, portées par le vent, arrivaient en passant des cris plaintifs, des vastes profondeurs de l'air; elles s'élevaient, blanches comme des flocons de neige, sur le fonds gris des nuages, tombaient brusquement, puis comme bondissant d'une vague à l'autre, s'éloignaient de nouveau et disparaissaient en étincelles d'argent dans les rainures de l'écume bouillonnante.

Je marchais pourtant que quelques-unes de ces mouettes voletaient obstinément au-dessus d'une petite roche qui s'élevait solitaire au milieu de la nappe monotone des monticules de sable. De gros joncs d'un vert sale poussaient en touffes inégales d'un côté de la roche, et là où leurs tiges aplaties sortaient du sable humide, il me sembla distinguer quelque chose de noir, d'arrondi, d'allongé, mais pas trop grand. Je regardai obstinément: un objet sombre était étendu là, immobile, près de la roche; et plus j'approchais, plus cet objet prenait une forme distincte. Je n'en étais plus qu'à une trentaine de pas.

—Mais ce sont les contours d'un corps humain! c'est un cadavre! c'est un noyé que la mer a jeté là!

Je m'approchai de la roche....C'était le cadavre du baron, de mon père.

Je restai frappé de stupeur, et je compris enfin que depuis le matin j'étais au pouvoir d'une force mystérieuse qui me menait comme elle voulait. Pendant quelques instants, il se fit dans mon âme comme un grand vide. Le mugissement incessant de la mer et une terreur muette devant la destinée qui s'était emparée de moi: voilà les seules impressions que je ressentais.

XIV

Le cadavre était couché sur le dos, un peu tourné sur le côté, la main gauche rejetée derrière la tête, et la droite repliée sur le corps. Les pieds, dont les bouts se cachaient sous la vase, étaient chaussées de grosses bottes de matelot. Une vareuse en drap bleu, toute saturée de sel et luisante, était encore boutonnée; un mouchoir rouge entourait le cou d'un brand épais; le visage bronzé et tourné vers le ciel, semblait rire.....Sous la lèvre supérieure, légèrement retroussée, se voyaient nombre de petites dents serrées; les prunelles terreuses des yeux à demi fermés se distinguaient à peine du blanc, couleur de plomb; ses cheveux tout souillés, couverts de bulles d'écume, s'étaient éparpillés sur le sable autour de la tête, et découvraient son front lisse, que traversait la trace bleuâtre de la cicatrice; je neu, plncé et blanchâtre, se dressait comme un bec entre ses joues creusées.

La tempête de la nuit dernière avait fait sa besogne; il n'avait pas revu l'Amérique! L'homme qui avait audacieusement outragé ma mère, qui avait empoisonné sa vie, mon père.....je ne pouvais en douter.....était là, étendu impuissant, dans la vase, à mes pieds. Ce que j'éprouvais en ce moment, c'était un sentiment de vengeance satisfaite, de compassion, d'horreur et surtout de terreur, au souvenir du passé et à la vue du présent. Ces sentiments méchants et criminels dont j'ai déjà parlé, ces élans inexplicables semblant n'étouffer. Ah! pensai-je, voilà pourquoi je suis ainsi, voilà quel sang parle en moi. Je restai immobile près du cadavre, comme attendant si ces prunelles blêmes, si ces lèvres livides ne remueraient pas. Non; rien ne bouge, pas même le jonc où j'ai enveloppé le flux des vagues. Les mouettes blêmes ont disparu, pas un agrès, pas une pulsation, pas un fragment de quoi que ce soit ....le vide partout. Lui, moi et la mer qui gronde au loin.

Je regardai involontairement en arrière. Le vide aussi. Une frange de collines basses et pues à l'horizon, voilà tout.

Il était affreux pourtant de laisser ce misérable dans cette morne solitude, empêtré dans la vase glissante, en proie aux oiseaux et aux poissons. Une voix intérieure me criait que je devais aller chercher des aides, non pour lui apporter un secours inutile, du moins pour le ramasser et le transporter sous un toit humain. Mais un effroi indicible vint me saisir. Il me sembla que cet homme mort savait que j'étais là, qu'il avait arrangé lui-même cette dernière rencontre. Je crus même entendre ce sourd marmottement déjà connu de moi. Je bondis en arrière, j'allais fuir, et pourtant je jetai un dernier regard. Quelque chose de brillant frappa mes yeux; j'était un cercle d'or sur un des doigts de la main qu'il avait rejetée derrière sa tête. Je reconnu l'anneau nuptial de ma mère. Jamais je n'ai pu oublier la violence que je me fis pour revenir sur mes pas, et l'attouchement collant de cette main froide, et les efforts que, tout hâletant, fermant les yeux, serrant les dents, je fis pour arracher du doigt cette bague obstinée.

Je la tiens enfin; je me sauve comme un fou, comme si quelqu'un m'eût poursuivi sur mes talons.

XV

Tout ce que je venais d'éprouver s'était sans doute gravé sur mon visage, car, dès que j'entrai dans la chambre à coucher de ma mère, elle se dressa sur son séant et me jeta un regard si interrogateur, si irrésistible, qu'après quelques essais de vaines explications, je finis par lui tendre son anneau nuptial. Ma mère pâlit affreusement; ses yeux se dilatèrent et devinrent comme morts, pareils à ceux de l'autre. Elle poussa un faible cri, saisit l'anneau, et tombant sur ma poitrine, la tête renversée, elle continua à ne dévorer du regard fixe de ses yeux, toujours grands et morts. Je l'entourai de mes deux bras, et debout, lentement, d'une voix basse, je lui racontai tout, sans rien cacher, mon rêve, ma rencontre.....tout enfin. Elle m'avait écouté jusqu'au bout sans proférer une seule parole; seulement sa respiration devenait plus haletante. Puis elle rougit, ses yeux ranimés se baissèrent; elle mit la bague à son doigt, et s'éloignant en silence, alla prendre son chapeau et sa mantille.

—Ma mère!.... où allez-vous? lui demandai-je.

Elle leva sur moi un regard qui semblait étonné de ma question; elle essaya de me répondre, mais sa voix la trahit. Alors elle se frotta les mains comme pour se réchauffer, et me dit enfin:

—Allons....à l'instant....là-bas.

—Oh voulez-vous aller?

—Oh il est, lui. Je veux le voir. Oh! je le reconnaîtrai.

J'essayai d'abord de la dissuader; mais, en voyant l'excitation nerveuse qui l'agitait, je reconnus qu'il était impossible de s'opposer à son désir. Et nous partîmes.

XVI

Voilà que de nouveau je foule le sable de la dune; pas seul, cette fois. Je conduis ma mère. Le flot s'est retiré; la mer se calme, mais sou bruit, même affaibli, est encore sinistre et menaçant. Voici qu'enfin se montre à nous la roche solitaire, voici les joncs qui l'entourent. Je m'efforce de distinguer cet objet aperçu et noirâtre étendu sur la vase. Je ne vois rien. Nous approchons. Je ralentis involontairement le pas....Où est-il donc, lui? Les seules tiges des joncs s'élèvent tristes et sombres par-dessus le sable déjà séché. Nous sommes devant la roche. Le cadavre n'y est plus, et seulement sur la place où il était couché, on peut distinguer par de légers creux la place du corps, des pieds et des mains. Tout autour, les joncs semblaient froissés, et l'on apercevait les pas d'un seul homme. Des traces traversaient le sable de la dune et se perdaient dans les galets du rivage.

Nous échangeons un regard, ma mère et moi, et nous nous efrayons de ce que nous lisons sur nos visages. Se serait-il relevé? Serait-il parti?

—Tu l'as pourtant bien vu mort? me demanda ma mère à voix basse.

Je ne répondis que par un signe de tête. A peine trois heures s'étaient écoulées depuis que j'avais découvert le corps du baron. Quelqu'un l'aurait-il trouvé après moi? L'aurait-il emporté? C'était ce dont il fallait s'assurer à tout prix. Mais d'autre part le dire m'occuper de ma mère. Aussi longtemps qu'elle avait marché avec moi vers l'endroit fatal, la fièvre l'agitait, mais elle avait pu se vaincre et garder la possession d'elle-même. La disparition du cadavre l'avait frappée comme un malheur sans remède. Fixe, l'œil hagard, elle me donnait des oraisons sur sa raison. J'eus beaucoup de peine à la ramener chez nous. De nouveau, je la remis au lit; de nouveau j'allai chercher le médecin; mais dès qu'elle eût un peu recouvré ses sens, elle exigea que je partisse aussitôt à la recherche de cet homme." J'obéis.

XVII

Malgré les démarches les plus minutieuses, je ne pus rien découvrir. J'allai plusieurs fois à la police; je visitai tous les villages environnants; je publiai des annonces par tous les journaux; je réunis tous les renseignements possibles. Tout en vain. Un jouf, on ne lui savoir que le corps d'un noyé avait été porté dans un village près de la ville. Je partis aussitôt; mais déjà le cadavre était enterré, et, d'après les signalements, il n'était pas probable que ce fût le baron. J'avais appris sur quel vaisseau il était parti pour l'Amérique, et pendant longtemps tout le monde crut que ce vaisseau avait péri dans la tempête; mais, plus tard, le bruit se répandit que ce même vaisseau avait été vu à l'ancre dans la rade de New-York. Ne sachant qu'inventer, j'essayai de retrouver le nègre que j'avais vu en compagnie du défunt. Je lui fis offrir, par l'entremise des journaux, une somme assez forte s'il voulait me présenter chez nous. En effet, un nègre de haute taille, et enveloppé d'un manteau, vint un jour en mon absence; mais, après avoir questionné la servante, il s'éloigna pour ne plus revenir.

Ainsi avaient disparu toutes traces de mon père. On aurait dit qu'il s'était engloutl à tout jamais dans des ténèbres inexplicables. Jamais plus nous ne parlâmes de lui, ma mère et moi. Elle fut longtemps malade; et, même après sa complète guérison, nos rapports antérieurs ne se rétablirent plus. Elle éprouvait de la gêne en ma présence, et il en fut ainsi jusqu'à sa mort. Oui, de la gêne, et c'est là un malheur irréparable. Tout s'efface; les souvenirs des événements de famille, même les plus tragiques, perdent peu à peu leur force et leur amertume. Mais lorsqu'un sentiment de gêne et de malaise vient à s'établir entre deux proches, il n'y a plus de remède à ce mal.

Plus jamais je n'ai revu ce rêve qui m'avait tant troublé, plus jamais je ne me suis mis à la recherche de mon père. Mais quelquefois, dans mon sommeil, il me semble entendre je ne sais quels gémissements lointains, quelles plaintes incessantes et lugubres. Elles retentissent derrière une haute muraille que je ne puis franchir. Elles me tordent le cœur, et je pleure d'amères larmes, les yeux fermés. Il m'est impossible de reconnaître si c'est un homme vivant qui se plaint et gémit, ou si c'est le long et triste murmure de la mer. Cette plainte se change soudain en ce marmottement de bête fauve que j'entendais jadis, et je m'éveille, le cœur plein de terreur et d'angoisse.

IVAN TOURGUENEFF

FIN.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou chevreuil, ou daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une mulorite ou ébiquier, sous peine d'une amende de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvagesnuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera coupable d'une contravention, et sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans la même acte d'accusation et le prévenu accusé sera condamné à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, pas des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdits sections, seront déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, toute les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

Signé, LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

avec escale à PLYMOUTH (G.B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électrique) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 25 juillet.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 1er août.
PEREIRE, Dantz, mercredi, 8 août.

Prix de passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres en toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUIT.
Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en Currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRANDJEAN, Agent,
Gallier Court, Lettre H,
Nouvelle-Orléans.

4 mai-1an

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Pavillon Américain."
DEPARTS.—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours alternativement de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agences généraux, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. E. MILLER & CO.,
Au No 36 de la rue Carondelet,
EDWARD A. VORE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

22 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
ENIOKERECKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 26 Avril, à 3 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$50.
— Entrepont.....25.
— Bestd'excursion $80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis de Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis,
capitaine Wm. Hannever,
partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin. Mandeville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Le bateau fera une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera seulement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bassesses eaux.

J. O. C. LEWIS, Secrétaire.
2 juin—1an Au No 120 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,
Le beau steamer
CAMELIA,
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER
fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.
Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
1 mai—1an No 120 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres points de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. RINGOOT
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
2lany— No. 24 du Commercial Place.

Paquebot de la Rivière-Rouge, et de la Mâtes-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi
Jours de retour, tous les MARDIS.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS, à MERCREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
Rocher No de 21 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.
Trois fois la semaine.
Le bateau à vapeur
STEAMER ST. JOHN,
Capitaine P. A. Charlet,
N. J. Dupuis Commis,
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 3 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, il descendra la côte le jour.
Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauville.
Pour frêt et passage, s'adresser à bord et à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St. Louis.
16juillet—1an

RAPPORT DE LA CONDITION
—DE—
La Banque Nationale d'Etat,
à la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi, 14 avril, 1877.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$1,306,45 11
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques	31,700 85
Dû par approved reserved agents	195,723 12
Dû par d'autres Banques Nationales	60,746 91
Dû par des banques d'Etat et des banquiers	271,893 74
Propr. étes, fonctières, meubles et installations	150,824 22
Dépenses courantes et taxes payées	26,855 81
Argent en poudre en le comptoir d'échanges	$168,278 17
Billets d'autres banques Nationales	17,324 00
Monnaie fractionnaire (y compris les nickels)	219 73
Espèces	86,099 07
Billets Legal Tender	407,046 00
	679,176 97
Fonds de rachat avec le Trésorier des E. U. (5 pour cent de la circulation)	2,250 00
Total	$2,775,114 03

PASSIF.

Fonds capital payé	$350,000,00
Excédent de fonds	20,000
Autres produits indivis	46,585
Billets de banque nationale émis	45,000
Dividendes non payés	169 98
Dépôts individuels payables sur demande	$1,611,581 52
Certificats de dépôts sur demandes	9,600 00
Chèques certifiés	33,506 05
Chèques de caissiers émis	102 22
	1,654,139 79
Dû à d'autres banques Nationales	38,048 43
Dû à Banque d'Etat et à banquiers	117,660 35
Total	$2,775,114 03

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans:
Chas. L. C. DUPUY, Caissier de la Banque ci-dessus, jure solennellement que le susdit exposé est vrai au mieux de ma connaissance.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Fait et jure devant moi, ce 24 avril 1877.
THEO. GUYOL, Notaire Public.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord navigueront leur service régulier ci-dessous proposé comme ci-dessous:

De Brême		De la Nlle-Orléans	
Hanover	7 sept.	environ	14 oct.
Frankfurt	10 oct.		11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane et à la Nlle-Orléans:
Chambre.....$120 en or. Entrepont.....$35, $30 or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$35 en or, Entrepont.....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
Mm. F. STOCKMEYER & Co., Agents,
15 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la ligne de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 2 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se rallera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 2 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
4 fév—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 20 mars 1877.—Jusqu'à nouvel ordre le train partant de la ville, pour le Lac, toutes les heures de 2heures du matin à 9 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.
O. C. LEWIS, Secrétaire.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

Départ au pied des Champs-Elysées, près la Levée, le District.
Excursions au Lac, aller et retour, 35 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 15 cents.

6 heures	A. M.	8½ heures	A. M
7½ heures	A. M.	9 heures	A. M
9 heures	A. M.	11 heures	A. M
10½ heures	A. M.	1½ heures	P. M
Midi	P. M.	2½ heures	P. M
2 heures	P. M.	3½ heures	P. M
3 heures	P. M.	4½ heures	P. M
4 heures	P. M.	5½ heures	P. M
5 heures	P. M.	6½ heures	P. M
6 heures	P. M.	7½ heures	P. M
7½ heures	P. M.	8½ heures	P. M
8 heures	P. M.	9½ heures	P. M
9 heures	P. M.	10½ heures	P. M
10 heures	P. M.	11½ heures	P. M

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les départs partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'accommodation des pêcheurs, chasseurs, etc.
Les passagers devront s'arrêter à clentilly en avertissant le conducteur avant le départ du train.
1er Avril—6m D. R. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare du pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrive.	
Express.....6.40	A. M.	Express.....11.25	A. M.
Express.....3.00	P. M.	Express.....9.55	P. M.
Train d'express ment.....3.15	P. M.	Express ment.....9.20	A. M.

Les wagons-salons de Pullman sont tous les Express Cincinnati, Louisville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York sans changement de voiture, et jusqu'à Philadelphie et New-York sans changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Lafayette et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. R. ROBINSON,
21 nov— Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

ARRIVE		DEPART	
Express.....6.45	A. M.	Express.....11.25	A. M.
Express.....3.00	P. M.	Express.....9.35	P. M.
Coast Train.....3.15	P. M.	Coast Train.....9.20	A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. R. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, feq1m

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Callope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.		ARRIVEE.	
Express No 1...6.45	P. M.	Express No 2...11.35	A. M
Express No 3...6.35	A. M.	Express No 4...8.15	A. M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHICAGO PULLMAN ALLANTS SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CHICOT ET MILAN; TENGE